



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-73 modifiant les règlements sur les plans d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Romuald et de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

RÈGLEMENT NUMÉRO 197 - PLAN D'URBANISME DE L'EX-MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BREAKEYVILLE

1. **Plan d'affectation du sol**

Le plan d'affectation du sol joint en annexe 1 du plan d'urbanisme adopté par le Règlement numéro 197 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation du sol « résidentielle faible densité » à même une aire d'affectation du sol « expansion urbaine », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

RÈGLEMENT NO 251-89 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME DE L'EX-VILLE DE SAINT-ROMUALD

2. **Plan des affectations du sol**

Le plan des affectations du sol auquel réfère l'article 2.1.2.1 de l'annexe « A » du Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Romuald est modifié par la création d'une aire d'affectation du sol « commerciale locale » à même une partie d'une aire d'affectation du sol « résidentielle faible densité », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « B ».

Adopté le 4 décembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 13 JANVIER 2007